

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET 2025

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Budget afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Conformément à l'article L 2121-12 de même code, cette note devra être mise en ligne sur le site de la collectivité.

Le Cadre Général

La présente note répond à cette obligation pour la Commune de Creissan.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte (loi du 2 mars 1982) et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile. Ce principe d'annualité budgétaire comporte quelques aménagements pour tenir compte d'opérations prévues et engagées mais non dénouées en fin d'année.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permet de financer le financement des investissements prévus par la collectivité.

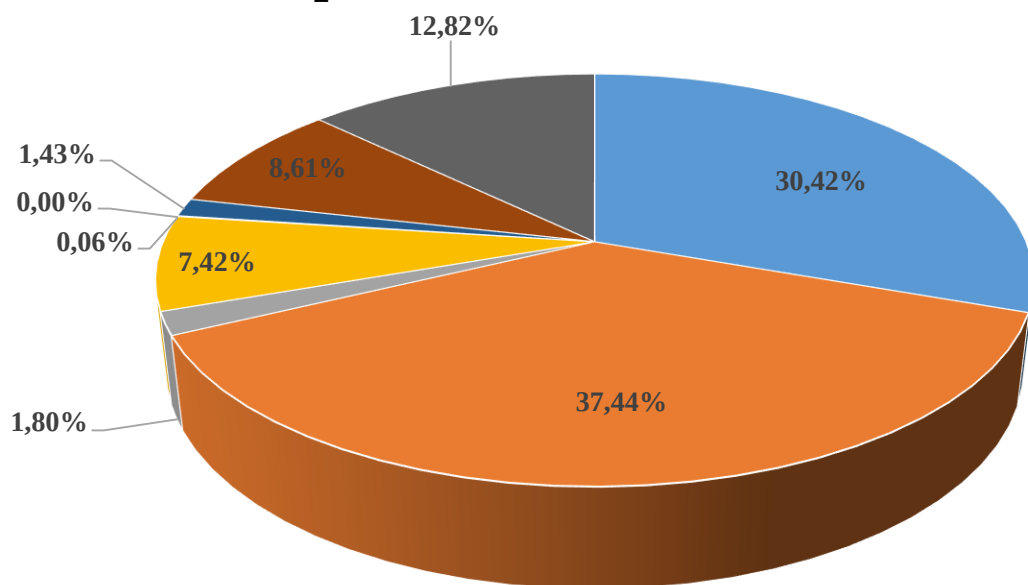
La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par les dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

BUDGET GENERAL – Budget Primitif 2025

Dépenses de fonctionnement

Frais de fonctionnement des services	30,42 %	551 650,00 €
Charges de personnel	37,44 %	679 000,00 €
Reversement à la Communauté de Communes	1,80 %	37 200,00 €
Autres charges de gestion courantes	7,42 %	134 611,79 €
Charges exceptionnelles	0,06 %	1 000,00 €
Dotation aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0,00 %	89,00 €
Intérêts emprunts	1,43 %	26 000,00 €
Opérations d'ordre	8,61 %	156 081,81 €
Virement à la section d'investissement	12,82 %	232 517,43 €

Dépenses de fonctionnement

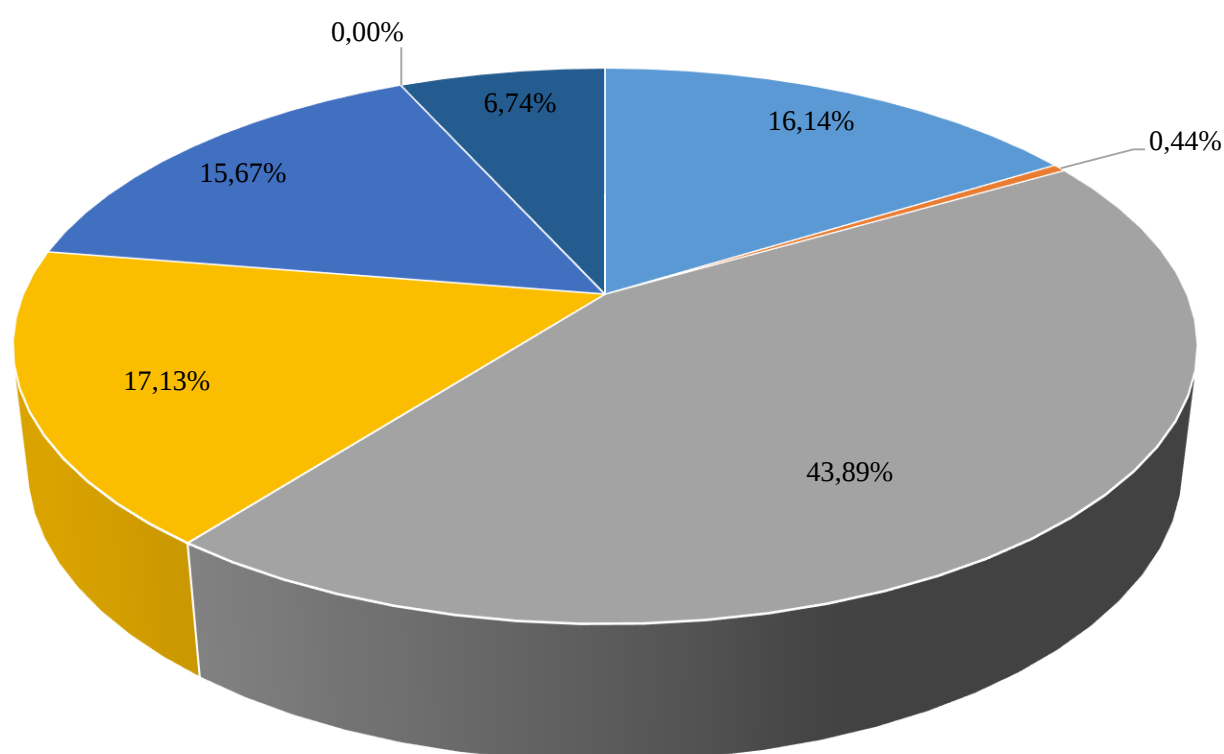


- Frais de fonctionnement des services
- Charges de personnel
- Reversement à la Communauté de Communes
- Autres charges de gestion courantes
- Charges exceptionnelles
- Dotation aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions
- Intérêts emprunts
- Opérations d'ordre
- Virement à la section d'investissement

Recettes de fonctionnement

Reprise d'excédent 2024	16,14 %	292 748,83 €
Atténuations de charges	0,44 %	8 000,00 €
Impôts et taxes	43,89 %	796 000,00 €
Dotations, subventions, participations	17,13 %	310 600,00 €
Produits de services et produits de gestion courantes	15,67 %	284 115,00 €
Produits exceptionnels et financiers	0,00 %	5,01 €
Opérations d'ordre	6,74 %	122 181,16 €

Recettes de fonctionnement



- Reprise d'excédent 2024
- Impôts et taxes
- Produits de services et produits de gestion courantes
- Opérations d'ordre
- Atténuations de charges
- Dotations, subventions, participations
- Produits exceptionnels et financiers

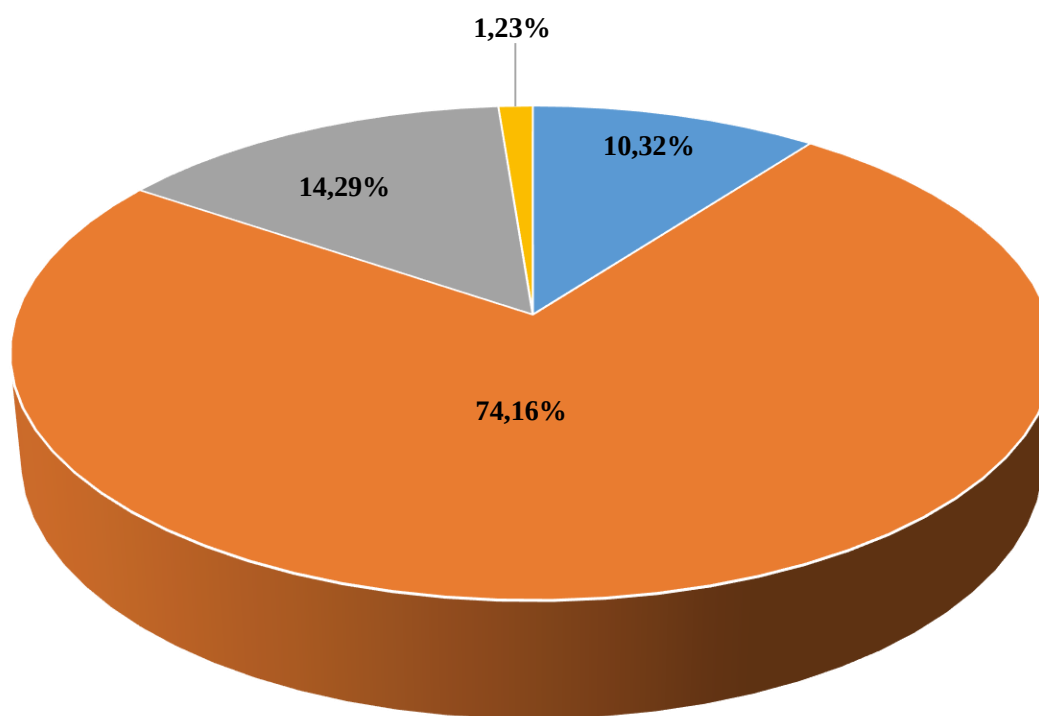
En recettes de fonctionnement :

- La DGF a été votée avec des modifications par-rapport à l'année dernière soit :
 - Dotation forfaitaire 122 000,00 €
 - Dotation nationale de péréquation 62 000,00 €
- Les impôts locaux n'ont pas augmentés :
 - Foncier bâti 48,84 %
 - Foncier non bâti 77,33 %
 - Taxe d'habitation 14,10 % (pour les résidences secondaires)

Dépenses d'investissement

Remboursement capital des prêts	10,32 %	88 200,00 €
Travaux, acquisitions	74,16 %	634 038,00 €
Opérations d'ordre	14,29 %	122 181,16 €
Solde d'exécution	1,23 %	10 517,58 €

Dépenses d'investissement

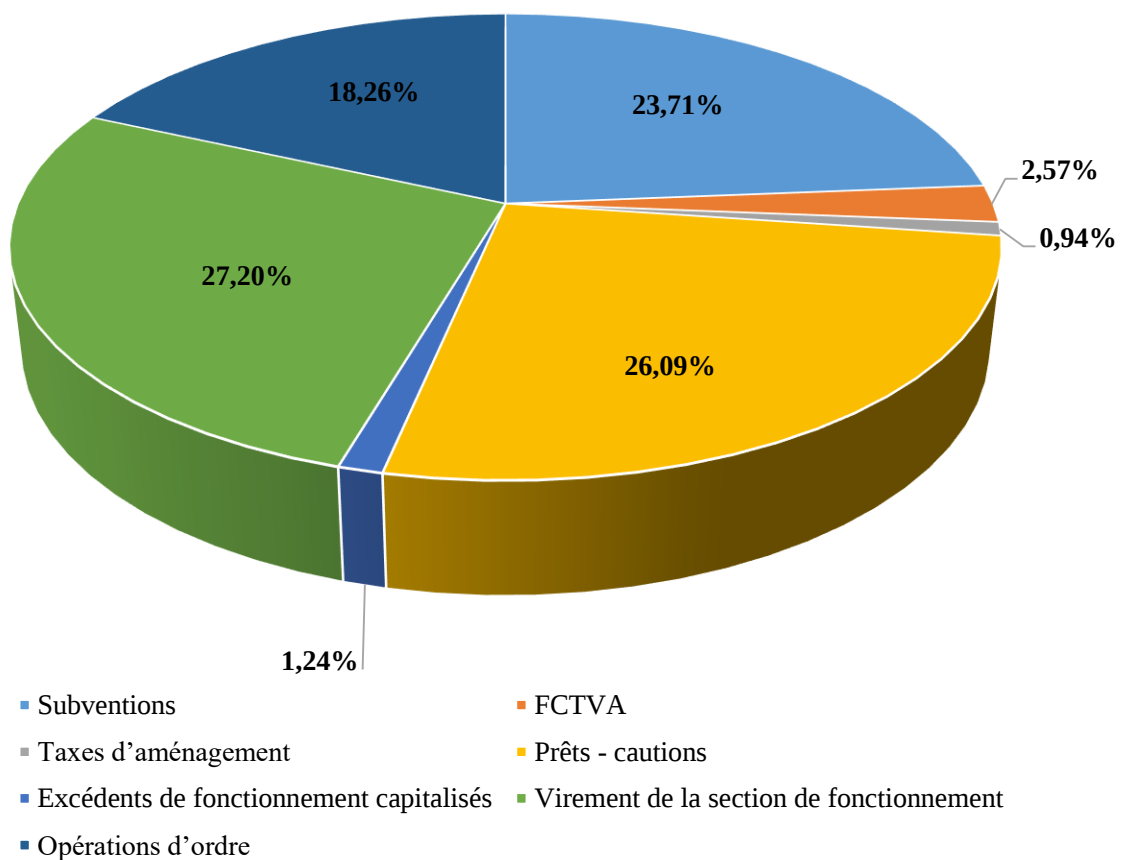


■ Remboursement capital des prêts
 ■ Travaux, acquisitions
■ Opérations d'ordre
 ■ Solde d'exécution

Recettes d'investissement

Subventions	23,71 %	202 697,50 €
FCTVA	2,57 %	22 000,00 €
Taxes d'aménagement	0,94 %	8 000,00 €
Prêts - cautions	26,09 %	223 040,00 €
Excédents de fonctionnement capitalisés	1,24 %	10 600,00 €
Virement de la section de fonctionnement	27,20 %	232 517,43 €
Opérations d'ordre	18,26 %	156 081,81 €

Recettes d'investissement



En investissement, sont prévues, notamment pour les plus significatives, les opérations suivantes :

- Extension de la vidéo-protection
- Réfection de l'avenue de la Source
- Création d'un arrêt de bus PMR
- Création d'un parking à l'Esplanade
- Remise en état du chemin de Saint Chinian
- Aménagement de l'extension du cimetière
- Remplacement des menuiseries de la cantine scolaire et de la bibliothèque
- Rénovation d'un gîte au complexe touristique
- Réhabilitation du garage communal

L'ensemble de ce budget s'équilibre donc :

- En dépenses et recettes de **fonctionnement à 1 813 650,00 €**
- En dépenses et recettes d'**investissement à 854 936,74 €**

Il est soumis au Conseil le 28 Avril 2025 avec pour objectifs la volonté de :

- Maîtriser les dépenses à caractère général,
- La stabilité de la fiscalité
- La mobilisation des subventions chaque fois que possible

BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT – Budget Primitif 2025

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	849 737,00 €	888 753,00 €
Recettes	849 737,00 €	888 753,00 €

PRINCIPAUX RATIOS

Informations	Valeurs BP 2025
Dépenses réelles de fonctionnement / population	995,14 €/hab
Produit des impositions directes / population	472,06 €/hab
Recettes réelles de fonctionnement / population	976,75 €/hab
Dépenses d'équipement brut / population	442,76 €/hab
Encours de dette / population	521,27 €/hab
DGF / population	85,19€/hab
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	47,64 %
Dépenses de fonctionnement et remboursement dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	108,18 %
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	45,32 %
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	53,36 %

Encours de la dette au 01/01/2025 (capital restant dû) : 746 469,75 €

Effectifs au 01/01/2025 :

Statut	Agents	ETP
Adjoints administratifs	6	4,54
Adjoints d'animation	2	1,07
Adjoints techniques	11	8,59
ATSEM	1	1
Rédacteurs territoriaux	1	0,91
Brigadiers	1	1
Total/nombre agents dans l'établissement	22 agents	17,11

(ETP Equivalent Temps Plein)



Le Maire,

L. BRUNET